



# MAIRIE D'ALLAINVILLE AUX BOIS

(YVELINES)

DEPARTEMENT  
DES YVELINES



ARRONDISSEMENT  
DE RAMBOUILLET



CANTON DE  
RAMBOUILLET

## ARRETE MUNICIPAL N° 04-2022 Du 20 JANVIER 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-21780093-20220120-04-22-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2022

### Le Maire d'Allainville aux bois

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L112-.1 0 1112-8 et 1141-3 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,

Vu la volonté de constater la limite de la voie publique nommée « rue du Calvaire » au droit de la propriété riveraine et de limiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique cadastrée section W392.

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par le Cabinet LARTIGUES expert en date du 20 janvier 2022, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts.

### ARRETE

#### ARTICLE 1 Limite de fait

La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée suivant la nature des limites :

Rue du calvaire pour les bornes n°1, n°9 (représentant le lot n°1)

Ainsi que les bornes N° 9 et 10 (délimitant le lot n°2).

Selon plan ci-joint

**ARTICLE 2** : Limite de propriété

La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.

La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1.

**ARTICLE 3** : Notification

Le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et au Cabinet LARTIGUES.

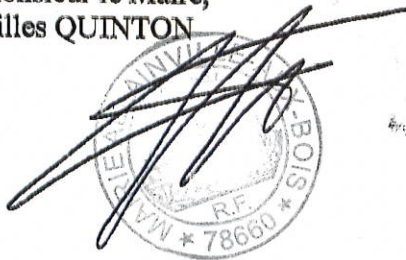
**ARTICLE 4** : Recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'auteur de l'arrêté. Suivant les cas un recours hiérarchique peut être déposé devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de l'arrêté.

**COPIE**

**LES RIVERAINS**

A Allainville-aux-bois, le 20 janvier 2022  
Monsieur le Maire,  
Gilles QUINTON



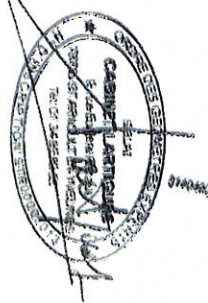
The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYENNE - ALLAINVILLE-AUX-BOIS' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '78660' at the bottom. The signature is written in a cursive style, crossing over the stamp.

**Plan de Division et Bornage**

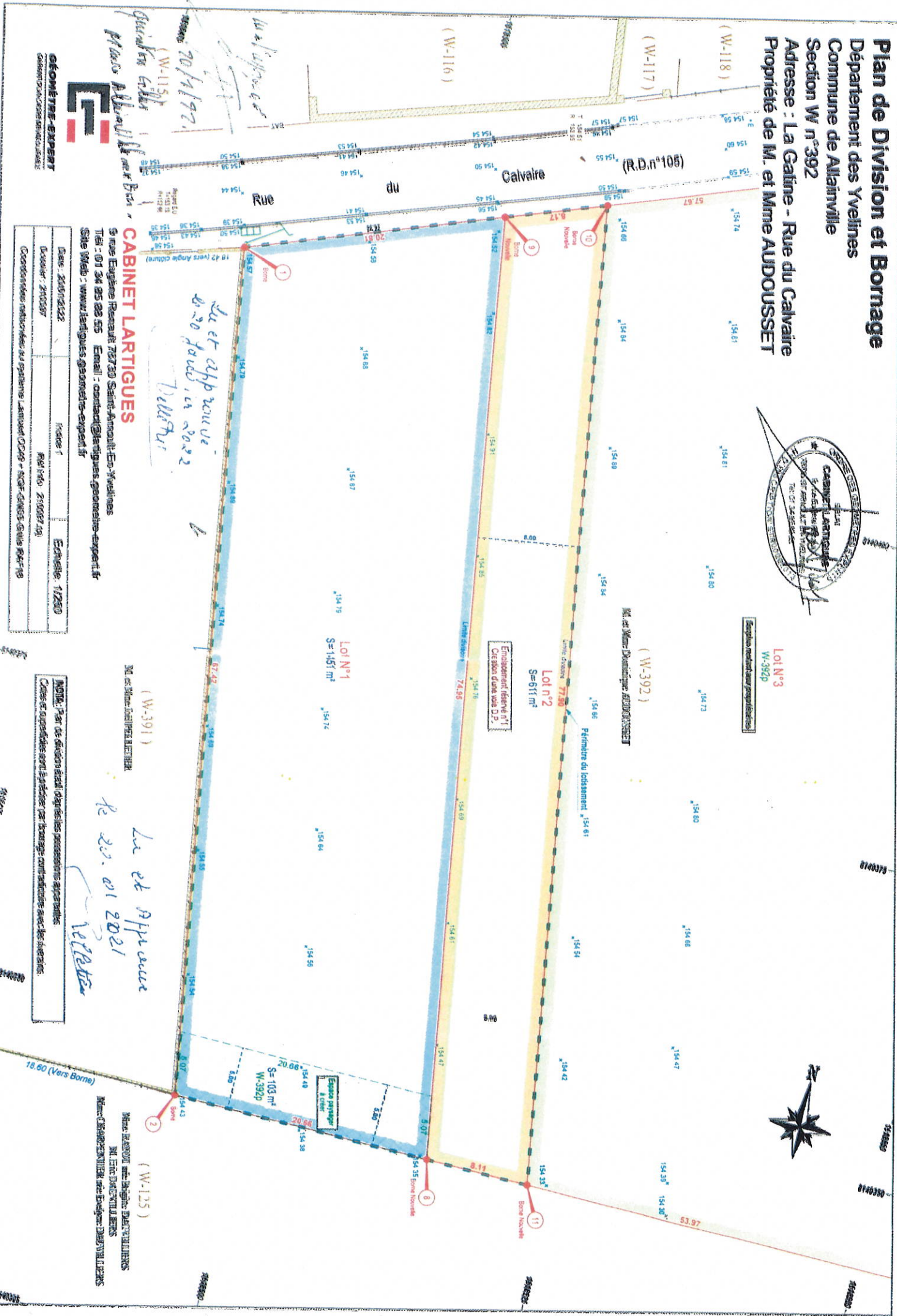
Département des Yvelines  
Commune de Allainville

Section W n°392

Adresse : La Galine - Rue du Calvaire  
Propriété de M. et Mme AUDOUSSET



Lot N°3  
W-392P



**CABINET LARTIGES**

9 rue Eugène Renaud 78730 Saint-Arnoult-Ep-Méaulas  
Tél : 01 34 85 88 55 Email : contact@lartiges-geometre-expert.fr  
Site Web : www.lartiges-geometre-expert.fr

Département : 78	Section : 392
Lot N°1	Lot N°2
Lot N°3	Lot N°4
Lot N°5	Lot N°6

*Lot et approuvé le 20 Mars 2022*

*Lot et approuvé le 20.01.2021*

**NOTA:** Pour ce document établi d'après les possessions actuelles, toutes les superficies sont à vérifier par bornage conformément aux règlements.

M. et Mme **AUDOUSSET**  
M. et Mme **AUDOUSSET**

**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
Cabinet Lartiges